Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

EXTRAIT
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 11 JUILLET 2024

Délibération n° 2024/081

OBJET : **REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES** **Election du Président et du Vice-Président de la Régie**		
Date de convocation : **04 juillet 2024**		Nombre de conseillers en exercice : **33**
Présents : **28**	Votants : **31**	Date d'affichage ou notification : **25 juillet 2024**

L'an **2024, le 11 juillet** à **18 heures 30**, le conseil municipal de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** à l'hôtel-de-ville sous la présidence de **M. Blaise AZNAR**, Maire.

Conformément à la loi n° 96-142 du 21 février 1996 et selon les dispositions de l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.

Étaient présents : 28
M. AZNAR Blaise - Mme LAVIT Michelle - Mme LEPINAY Marie-Christine - M. MIRALES Marc - M. HERRET Nicolas - M. SERIN Christian - M. ORTEGA Fernand - Mme BELOU Florence - M. BATAOUI Kamel - Mme DA COSTA Céu - M. BLESS Mathieu - Mme OISEAU Christelle - Mme FITA Claire - M. SCUGLIA Domenico - Mme CHAFFARD Anaïs - M. HABERMEYER Olivier Bernard - Mme LAFAGE Chantal - M. DURAND Eric - Mme PHALIPPOU Martine - M. CALMETTES Patrick - M. TERRASSIE Vincent - Mme MALAURE Françoise – M. POSER Nicolas - Mme DOS SANTOS FERRAO Emilia - Mme BUNEL Sylvie - M. BACOU Julien - Mme PINEL Vanessa - M. ANDRIEU René.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : 3
Mme SENAT-SOLOFRIZZO Marie-Paule (pouvoir LAVIT Michelle) - M. GRAU Jean-Michel (pouvoir OISEAU Christelle) – Mme BORDES Mélanie (pouvoir BATAOUI Kamel).

Absents sans pouvoir : 2
M. MEHDI Saïd - Mme BOUTIN Mireille.

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. MIRALES Marc a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Vu les délibérations n° 2020/027 du 03 juillet 2020, n° 2020/107 du 12 novembre 2020 du Conseil Municipal relatives à la désignation de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,

Vu la délibération du n°07-2020 du 30 novembre 2020 du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relative à l'élection du Président et des Vice-Présidents de la régie,

Vu la délibération n° 2023-055 du 26 septembre 2023 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Marie-Thérèse TRUQUET par Mme Louisa KAOUANE au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres

Vu la délibération n°2024-042 du 04 avril 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Vu la délibération n°2024-058 du 23 mai 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Considérant la démission de sa fonction de Président de la Régie Municipale Pompes Funèbres de monsieur Blaise AZNAR, en date du 05 juillet 2024 au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres,

Considérant la nécessité de désigner un nouveau Président et un nouveau Vice-Président,

Vu les délibérations n°2024/003 et n°2024/004 du 10 juillet 2024 adoptées en Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres relatives à l'élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-Président(e),

Le conseil municipal,

DÉCIDE

- D'APPROUVER et de RENDRE EXECUTOIRE les délibérations n°2024/003 et n° 2024/004 du 10 juillet 2024 du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres relatives à l'élection du/de la Président(e) et d'un(e) Vice-Président(e) :

  - Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO, Président(e).
  - M. HERRET Nicolas, Vice-Président(e).

- DE DONNER pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération et au Président du Conseil d'Exploitation de la Régie des Pompes Funèbres pour son application technique et financière, notamment pour toute signature relative au fonctionnement du service et au mandatement des dépenses et encaissement des recettes de ladite régie.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE : **Blaise AZNAR**

Le secrétaire de séance **: Marc MIRALES**

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

MAIRIE DE GRAULHET GRAULHET TARN

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Ville de Graulhet

EXTRAIT
Du Registre des délibérations
du CONSEIL D'EXPLOITATION

REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

SEANCE DU 10 juillet 2024

Délibération n° 2024/003

OBJET : ELECTION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION					
Date de convocation : 04/07/2024			**Nombre de membres en exercice : 8**		
Présents : 5	M. Blaise AZNAR, M. Nicolas HERRET, M. René ANDRIEU, Mme Anne-Marie CABAUSSEL, M. Moulay MAZARI.				
Absents avec pouvoirs : 3	Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO ayant donné pouvoir à M. Nicolas HERRET. Mme Mélanie BORDES, ayant donné pouvoir à M. Moulay MAZARY. Mme Maryse ESCRIBE ayant donné pouvoir à M. Blaise AZNAR.				
Absents : 0					
Type de vote	Bulletin secret.				
Votants : 8	**Pour : 7**	**Abstentions : 0**	**Contre : 0**	**Blancs : 1**	**Nuls : 0**
Transmis au contrôle de légalité le :					

L'an **2024, le 10 juillet à 18 heures 00,** le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** au pôle funéraire, salle de réunion, sous la présidence de **Mme Anne-Marie CABAUSSEL, Vice-Présidente.**

Les membres présent formant la majorité requise.

M. Nicolas HERRET a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Rapporteur : Mme CABAUSSEL, Vice-Présidente.

Vu la délibération n°2024-042 du 04 avril 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,
Vu la délibération n°2024-058 du 23 mai 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Considérant la démission de monsieur Blaise AZNAR de sa fonction de Président au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres, en date du 05 juillet 2024,

Mme CABAUSSEL rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a désigné les membres suivants en qualité de membres du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres et qu'ils ont été installés au sein du conseil d'exploitation par délibération n° 2024/002 ce jour (10 juillet 2024).

- M. Nicolas HERRET.
- Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO.

Il est proposé au Conseil d'Exploitation de procéder à l'élection de son/sa président(e).

Mme CABAUSSEL rappelle à l'assemblée que seuls les représentants de la commune peuvent êtrecandidats à cette élection.

Mme CABAUSSEL indique que des bulletins de vote ont été remis à chaque membre du conseil ainsique des enveloppes de vote afin de permettre le déroulement du vote au scrutin secret à deux tours à la majorité absolue.

Mme CABAUSSEL précise à l'assemblée que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Mme CABAUSSEL propose aux membres du conseil d'exploitation de passer aux opérations de vote.

Mme CABAUSSEL propose de désigner M. MAZARI et M. HERRET en qualité d'assesseurs.

Le bureau est donc constitué.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Il est procédé à l'appel à candidature.

- Mme SENAT-SOLOFRIZZO a fait part de sa candidature à M. AZNAR qui l'annonce en séance.

Il est procédé au vote.

Le vote débute à 18 H 10.

Chaque membre du conseil d'exploitation, après appel de son nom, dépose son enveloppe de vote dans l'urne prévue à cet effet,

Le vote est clos à 18 H 13.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- Mme SENAT-SOLOFRIZZO : sept (7) voix.

Mme SENAT-SOLOFRIZZO ayant obtenu la majorité absolue,

M. CABAUSSEL **proclame Mme SENAT-SOLOFRIZZO Présidente** du conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres.

Mme SENAT-SOLOFRIZZO étant absente (avec pouvoir à M. HERRET), Mme CABAUSSEL poursuit la Présidence de la séance du jour en qualité de Vice-Présidente.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Le Conseil d'Exploitation,

DECIDE

DE DONNER pouvoir à la Présidente pour l'exécution de la présente délibération et engager la Régie.

Pour extrait conforme,
Graulhet, le 10 juillet 2024,

Pour la Présidente,
La Vice-Présidente,
Mme Anne-Marie CABAUSSEL.

VILLE de GRAULHET
Régie Municipale des Pompes Funèbres
Le Président

Le secrétaire de séance.
M. Nicolas HERRET.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cédex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Ville de Graulhet

EXTRAIT
Du Registre des délibérations
du CONSEIL D'EXPLOITATION

REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES

SEANCE DU 10 juillet 2024

Délibération n° 2024/004

OBJET : ELECTION DU VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'EXPLOITATION					
Date de convocation : 04/07/2024			**Nombre de membres en exercice** : 8		
Présents : 5	M. Blaise AZNAR, M. Nicolas HERRET, M. René ANDRIEU, Mme Anne-Marie CABAUSSEL, M. Moulay MAZARI				
Absents avec pouvoirs : 3	Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO ayant donné pouvoir à M. Nicolas HERRET. Mme Mélanie BORDES, ayant donné pouvoir à M. Moulay MAZARY. Mme Maryse ESCRIBE ayant donné pouvoir à M. Blaise AZNAR.				
Absents : 0					
Type de vote	Bulletin secret				
Votants : 8	**Pour** : 7	**Abstentions** : 0	**Contre** : 0	**Blancs** : 1	**Nuls** : 0
Transmis au contrôle de légalité le :					

L'an **2024, le 10 juillet** à **18 heures 00**, le conseil d'exploitation de la régie municipale des pompes funèbres de GRAULHET, légalement convoqué, s'est réuni en session **ordinaire** au pôle funéraire, salle de réunion, sous la présidence de **Mme Anne-Marie CABAUSSEL, Vice-Présidente.**

Les membres présent formant la majorité requise.

M. Nicolas HERRET a été élu secrétaire.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Rapporteur : Mme CABAUSSEIL, Vice-Présidente.

Vu la délibération n°2024-042 du 04 avril 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Hanane AMALIK par M. Nicolas HERRET au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Vu la délibération n°2024-058 du 23 mai 2024 du Conseil Municipal relative au remplacement de Mme Louisa KAOUANE par Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO au sein du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres,

Vu la démission de monsieur Blaise AZNAR de sa fonction de Président au sein du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres en date du 05 juillet 2024,

Mme CABAUSSEL rappelle à l'assemblée que le conseil municipal a désigné les membres suivants en qualité de membres du conseil d'exploitation de la Régie Municipale Pompes Funèbres :
- M. Nicolas HERRET
- Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO.

Ces derniers ont été installés au sein du Conseil d'Exploitation par délibération n° 2024/002 et Mme SENAT-SOLOFRIZZO élue présidente par délibération n° 2024/003, séance de ce jour.

Il est donc proposé au conseil d'exploitation de procéder à l'élection de son/sa Vice-Président(e).

Mme CABAUSSEL précise à l'assemblée délibérante que le/la Vice-Président(e) est élu(e) parmi les membres du conseil d'exploitation issus du conseil municipal ou parmi des personnes qualifiées.

Considérant que madame Anne-Marie CABAUSSEL, est d'ores et déjà Vice-Président du conseil d'exploitation au titre des personnes qualifiées le composant,

Il convient en conséquence que le/la candidat(e) à l'élection soit issu(e) des membres du conseil d'exploitation représentants de la commune.

Pour mémoire, les membres du conseil d'exploitation sont :

Pour la commune :

- M. Blaise AZNAR
- M. Nicolas HERRET
- Mme Marie-Paule SENAT-SOLOFRIZZO
- Mme Mélanie BORDES
- M. René ANDRIEU

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

Pour les représentants des personnes qualifiées :

- Mme Anne-Marie CABAUSSEL (Vice-Présidente)
- M. Moulay MAZARI
- Mme Maryse ESCRIBE

Mme CABAUSSEL indique aux membres du conseil d'exploitation que des bulletins de vote ainsi que des enveloppes de vote ont été remis à chaque membre afin de permettre le déroulement du vote au scrutin secret à deux tours à la majorité absolue.

Mme CABAUSSEL précise à l'assemblée que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Mme CABAUSSEL propose aux membres du conseil d'exploitation de passer aux opérations de vote.

Mme CABAUSSEL propose à l'assemblée de désigner M. MAZARI et M. HERRET en qualité d'assesseurs.

Le bureau est donc constitué.

Il est procédé à l'appel à candidature.

Se porte candidat à l'élection en qualité de Vice-président,

- M. Nicolas HERRET.

Il est procédé au vote.

Le vote débute à 18 H 17.

Chaque membre du conseil d'exploitation, après appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne prévue à cet effet.

Le vote est clos à 18 H 20.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 8
- Bulletins blancs ou nuls : 1 (blanc)
- Suffrages exprimés : 7
- Majorité absolue : 5

A obtenu :

- M. Nicolas HERRET : Sept (7) voix.

Envoyé en préfecture le 24/07/2024
Reçu en préfecture le 24/07/2024
Publié le
ID : 081-218101053-20240711-2024_081-DE

M. Nicolas HERRET ayant obtenu la majorité absolue,

Mme Anne-Marie CABAUSSEL **proclame M. Nicolas HERRET** Vice-Président du Conseil d'Exploitation de la Régie Municipale des Pompes Funèbres.

Le Conseil d'Exploitation,

DECIDE

DE DONNER pouvoir à la Présidente pour l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Graulhet, le 10 juillet 2024,

Pour la Présidente empêchée,
Mme Anne-Marie CABAUSSEL,
Vice-Présidente.

VILLE de GRAULHET
Régie Municipale des Pompes Funèbres
Le Président

Le secrétaire de séance,
M. Nicolas HERRET.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse – sis 68, rue Raymond IV BP 7007 – 31068 Toulouse Cédex 07 – dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »